

BEAUVAIS

# Une femme présidente au tribunal commerce

Marie-Noëlle Blain vient d'être élue. Elle est juge au tribunal de commerce depuis 1992.



Marie-Noëlle Blain était la seule femme juge au tribunal de commerce, en 1992. Elle est aujourd'hui la première présidente.

**M**arie-Noëlle Blain reçoit dans sa grande maison beauvaisienne, où elle a ouvert trois chambres d'hôtes. Malgré sa retraite, prise en 2014, l'ancienne propriétaire de City hôtel ne se voit pas arrêter complètement une activité professionnelle. « J'aime le contact et discuter avec les gens », sourit-elle. Son père avait bien repéré ces qualités. Lui-même commerçant, il était déjà juge au tribunal de commerce. « Il me disait que je ferai bien de postuler car j'étais faite pour ça. Mais je ne voulais pas ! », se souvient Marie-Noëlle Blain. Elle finit par accepter, quand son père tombe malade. La voilà élue pour un premier mandat de deux ans, en 1992. Seule femme au milieu d'une assemblée d'hommes. « La première remarque qu'a faite le président de l'époque c'est : "Nous avons une femme, elle pourra recoudre les boutons et remettre nos ceintures !" ». Dans ce climat, il lui sera difficile de se faire une place. Pourtant, elle tient bon. Vingt-six ans plus tard, Marie-Noëlle Blain vient d'être élue première présidente du tribunal de commerce, poussée par ses pairs. « Ils me trouvaient légitimes car je suis la plus ancienne. »

*« On voit de très bons techniciens qui se lancent parce qu'ils ont une période de chômage mais n'arrivent pas à gérer. »*

Marie-Noëlle Blain

Depuis janvier, l'ancienne commerçante reçoit deux fois par semaine des entrepreneurs en difficulté. Et tente de trouver des solutions pour les sortir de leurs ennuis. « On ne fait pas à leur place, on les accompagne », note-t-elle. Ces dernières années, la juge remarque de plus en plus de liquidations. « Les chefs d'entreprise arrivent trop

tard nous voir, par honte de leurs difficultés. Il ne reste déjà plus qu'à liquider. C'est dommage », déplore-t-elle. D'autant que la moitié des sociétés liquidées ont moins de trois ans. « On voit de très bons techniciens qui se lancent parce qu'ils ont une période de chômage mais n'arrivent pas à gérer. » Dans ces situations, il faut savoir faire preuve d'écoute et de compréhension, tout en sachant faire respecter la loi. Là est le difficile équilibre à tenir pour les juges. En amont, le tribunal a créé une cellule de prévention pour toucher les entreprises en difficulté et redresser la situation. « C'est notre objectif. Les meilleurs moments, c'est quand des personnes viennent nous voir et sont remises sur de bons rails. » ■ CAMILLE PINEAU

## AIDER LES PATRONS EN DÉTRESSE

Vingt à 30 % des personnes qui déposent le bilan ont besoin d'une aide psychologique. C'est en partant de ce principe que le tribunal de commerce de Saintes, dans le sud-Ouest, a créé l'Apesa, Association d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë, en 2013. Les résultats sont là. L'association essaime. Une antenne va être créée à Beauvais d'ici la fin mars. « Des psychologues partenaires ont déjà été contactés », précise Marie-Noëlle Blain. Cinquante-quatre antennes existent déjà ou sont en cours de création, avec de bons résultats. « On permet aux entrepreneurs de rencontrer gratuitement trois à cinq fois un psychologue. C'est nécessaire car parfois, les problèmes professionnels s'additionnent à des soucis de couple, de famille. »